

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 28 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 22 AVRIL 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Michel BREAN - Mmes Laure FAUDEMÉR - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES

POUVOIRS :

- M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CENTRE AQUATIQUE : RACCORDEMENT EN EAU MINERALE NATURELLE CHAUDE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIPL

Dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016, l'Etat souhaite marquer sa volonté de soutenir l'investissement des collectivités locales, par la création d'un Fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL).

Concernant les communes et leurs EPCI, une dotation budgétaire de 800 millions d'euros est répartie en de deux enveloppes:

- 500 millions d'euros : Projets d'investissements dans les domaines suivants : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité.....
- 300 millions d'euros : Projets pour accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants ou l'EPCI dont elles sont membres lorsque l'opération concerne une compétence qui lui a été transférée.

La Ville de Dax souhaite pouvoir bénéficier de ce Fonds pour des travaux de raccordement en eau minérale chaude du centre aquatique de la CAGD.

L'agglomération dacquoise, première agglomération thermale de France, a construit son image et son économie autour de l'eau, dans le cadre de son activité thermale. Cet élément d'attractivité est insuffisamment valorisé dans sa dimension ludique.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax s'est donc engagée dans la construction d'un centre aquatique (10,5 M€ hors raccordement à la boucle thermale), qui, de par sa nature, pourrait être un bâtiment économe. Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et de son plan climat territorial, le Grand Dax souhaite faire de ce bâtiment un exemple en termes d'efficacité énergétique.

En 2013, un arrêté préfectoral a autorisé la Ville de Dax à alimenter directement en eau minérale naturelle, les bassins du futur équipement lors de leur remplissage.

Pour ce faire, la boucle thermale desservant actuellement 14 points de livraison sera prolongée et la piscine constituera un quinzième point de livraison. Un mélange avec l'eau potable sera nécessaire au regard de la température de cette eau thermale (58°C).

En amont de l'alimentation des bassins, il est envisagé de préchauffer l'air des bâtiments, via un échangeur à plaques, et ainsi économiser également de l'énergie sur ce poste.

Le coût des travaux de raccordement à la boucle thermale se décompose comme suit :

- Passage sous voie ferrée et réseau jusqu'à la rue du sel gemme (2016): 80 000 € HT
- Réseau jusqu'à la boucle thermale, avenue Victor Hugo (2017) : 310 000 € HT

Total 390 000 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Etat au titre du FSIPL (enveloppe 1): 50 % soit 195 000 €
- Ville de Dax : 50 % soit 195 000 €

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FRANCIS PEDARRIOSSE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les travaux d'alimentation en eau thermale du centre aquatique du Grand Dax, tels que présentés ci-dessus, pour un montant de 390 000 € HT,

APPROUVE Le plan de financement de l'opération :

- Etat au titre du FSIPL (enveloppe 1): 50 % soit 195 000 €
- Ville de Dax : 50% soit 195 000 €,

SOLLICITE de l'Etat une subvention, à son taux maximum, au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe 1),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Préfecture)
040-214000887-20160428-23-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Avril 2016